



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, adoptait les règlements suivants :

« Règlement 1250 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 3 825 000\$ en immobilisation pour l'année 2018 ».

« Règlement 1252 décrétant un emprunt de 648 000\$ pour la réalisation de travaux de revitalisation des postes de suppression Alpine et Sainte-Marguerite, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 648 000\$ ».

« Règlement 1253 décrétant un emprunt de 2 700 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Rolland, y compris les conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et le mur de soutènement, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 700 000\$ ».

« Règlement 1254 décrétant un emprunt de 1 950 000\$ pour la réalisation de travaux de construction d'un chemin d'accès et de l'installation d'une conduite d'eau potable entre le Mont-Gabriel et le secteur Entremonts, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 950 000\$ ».

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 1250, 1252, 1253 et 1254, le 1^{er} mars 2018.

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 7 mars 2018.

Le greffier adjoint,

M. Yan Senneville, OMA